

Histoire, découverte et gourmandise à Ypres



Programme

06h00	Départ de Hannut en direction de Zonnebeke avec un arrêt libre de 30 minutes en cours de route pour le petit-déjeuner libre.
10h00	Arrivée prévue à Zonnebeke et visite du Memorial Museum Passchendaele 1917 : Marcher dans une tranchée ou descendre dans un abri enterré britannique exceptionnel à 6 mètres de profondeur, avec poste de communication et de premiers soins, quartier général et dortoirs: voilà ce que vous propose le Memorial Museum Passchendaele 1917.
11h30	Fin de la visite et départ vers un restaurant de la région. Fin du repas et visite au choix : 1. Promenade gourmande à Ypres : + 13,00 € / pers. (dégustations comprises) : Promenade de trois heures à travers Ypres. Afin de rendre la balade encore plus agréable, le visiteur se verra offrir, ici et là, un produit typique de la région. La promenade fait découvrir au visiteur des coins moins connus d'Ypres. Durée : 3 heures.
14h00	2. Visite en barque des fortifications : + 2,50 € / pers. (barque : 30 minutes) / + 9,50 € (avec tarte et café : 1h30 au total) C'est depuis l'eau que les fortifications historiques sont les plus belles. Onze barques, pouvant accueillir quatre personnes chacune, vous attendent. Une occasion unique de profiter du calme. Ensuite, vous pourrez déguster une tarte aux pommes chaude et un espresso sur la terrasse du Pacific Eiland . 3. Visite des Biscuits Jules Destrooper à Lo : + 6,00 € / pers. : Dans ce tout nouveau centre touristique, vous vous promenez littéralement dans la riche histoire des célèbres biscuits de Flandre occidentale. Au passage, vous apprendrez comment la famille Destrooper fabrique aujourd'hui encore de délicieux biscuits.
16h-17h00	Retour vers Hannut.
19h-20h00	Arrivée prévue à Hannut et fin de la journée.

Ce prix comprend

- le voyage en autocar 3*** (boissons, vidéo, toilette, repose-pied, sièges sleeping, airco, lecteur cd ...)
- la visite du Memorial Museum Passchendaele 1917 à Zonnebeke
- le repas de midi dans un restaurant à Ypres
- Les taxes, péages et frais de route
- Le chauffeur inscrit au registre ONSS = SECURITE
- La TVA.